



# Exemples d'actions

*Sensibilisation contre les incivilités et la violence  
sportive dans le football*

## Actions en lien avec le DYF et les autres clubs disposant d'un Service Civique impliqué sur cette thématique :

- Être le Relais auprès du District pour transmission des informations en lien avec les missions confiées, notamment la transmission des décisions des sanctions disciplinaires infligées aux licenciés (éducateurs, dirigeants, joueurs...) du club dans l'ensemble des catégories.
- **Participation (obligatoire) à trois réunions minimum au District sur des thématiques en lien avec les missions confiées.**
- Communication sur les actions menées et échanges de bons procédés avec les autres Services Civiques via un groupe WhatsApp District dédié à cet usage
- Participer à certaines réunions du District (**sur convocation**) :
  - ▶ CDPME (Commission Départementale de Prévention, Médiation et Éducation) avec le référent sécurité du club
  - ▶ CVES (Commission de Valorisation de l'Esprit Sportif)

## Actions au sein du club :

- Participer à la conception d'un projet de communication, en lien avec les objectifs fixés, adapté aux différents publics (joueur.se.s, encadrant.e.s, dirigeant.e.s, parents) en utilisant et créant des supports de communication (affiche, email, réseaux sociaux, groupes WhatsApp...);

- Mettre en place des journées de sensibilisation au sein du club pour éduquer les différents publics aux bons comportements à adopter sur et en dehors du terrain ;
- Elaborer une Charte « Valorisation Esprit Sportif (fair-play)» en associant l'ensemble des licenciés du club ;
- Mettre en place une cellule de veille (parents accompagnateurs) chargée de valider la mise en place sur les terrains dans sa catégorie des protocoles « fair-play »
- Effectuer le suivi administratif des dispositifs, challenges « Esprit Sportif » Jeunes et Adultes proposés par le District.
- Faire le suivi détaillé des sanctions disciplinaires infligées aux licenciés du club afin de recenser les actes d'incivilités et de violences et d'élaborer en concertation un cadre d'intervention pour la mise en place d'actions de réparation à l'encontre des fautifs.